



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ORMESSON

Département de SEINE ET MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 02 juillet 2019

Date de convocation : 25 juin 2019 Date d'affichage : 05 juillet 2019	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 09 Nombre de conseillers votants : 10
--	---

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 02 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr BEAUJOIS Eric, Mr RAFFALLI Laurent, adjoints Mr Jean BODIN, Mme Amélie BOISRAMÉ, Mr Jean-Pierre NEHOULT, Mr Eric DARVILLE, Mr Jean-Pierre DIDIER, Mr Christophe LANG conseillers
Représenté(s) :	Mr Patrick LANLARD pouvoir à Mr Alain POURSIN
Excusé(s) :	Mr Patrick LANLARD
Absent(s) :	Mme Barbara PLASSE
Secrétaire de séance :	Mr Christophe LANG

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

En vertu de l'article L.2122-22 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code des Collectivités Territoriales,

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET SPORTIF

Le Maire expose que Monsieur Joseph FOURNIER est actuellement licencié au Club d'Ultimate Frisbee, « Les Tsunamis du Loing » à Nemours (Seine-et-Marne). Quatre jeunes sportifs de cette association ont été sélectionnés afin de représenter la France aux championnats d'Europe à Wroclaw en Pologne.

Monsieur Joseph FOURNIER, jeune Ormessonnais, a sollicité une aide financière de notre commune dans le cadre de cette manifestation.

C'est pourquoi, et à la demande du Conseil municipal, Joseph FOURNIER est venu présenter son projet à l'ensemble des membres présents.

Il nous informe que ces déplacements et son hébergement ne sont pas pris en charge par la Fédération concernée et que ces frais sont à ses dépens.

Après l'avoir entendu, et au regard des moyens de notre commune,

le Maire propose de verser la somme de 200 euros au titre de l'article 6574, afin de soutenir son projet sportif en lui souhaitant les meilleurs résultats.

Il propose de ce fait les modifications de crédits suivants :

615228 Entretien, préparations autres bâtiments	-200
6574 Subvention fonction personnes privées	+200

L'ensemble du Conseil, présent ou représenté,

Approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à Monsieur Joseph FOURNIER,

Décide les modifications de crédits proposées.

➤ **Délibération 2019_07_01**

3. CONVENTION SCOLAIRE 2019-2020 AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS

Le Maire présente la proposition de convention établie par la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours pour l'année 2019-2020

Le coût annuel de la scolarité est fixée pour cette période à :

- 2035 € pour les charges de fonctionnement des écoles maternelles
- 624 € pour les charges de fonctionnement des écoles primaires

Mr RAFFALLI rappelle l'intérêt qu'est la proximité de ces établissements.

Il rappelle le manque de transparence budgétaire récurrent, malgré plusieurs demandes auprès de Monsieur le Maire,

Déplore que la commune ne soit toujours pas conviée à participer aux réunions d'affaires scolaires, il rappelle que la commune doit pouvoir expliquer l'utilisation des deniers publics.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide de fait :

D'autoriser le Maire à signer la convention d'application du coût de la scolarité avec la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours,

Regrette comme chaque année le manque de transparence

Déplore que la commune ne soit pas conviée aux réunions liées à la scolarité des enfants de notre commune.

➤ **Délibération 2019_07_02**

4. DON DE DEUX TABLEAUX PEINTS

Le Maire expose qu'il a reçu, au titre d'un don, de Messieurs Alain, Joël et Francis CLOUTEAU, enfants de Mauricette CLOUTEAU, deux tableaux peints par cette dernière.

Ces deux tableaux représentent deux compositions florales, l'un « Bouquet de coquelicots en vase bleu » et le second une « composition de dahlias dans un long support en cuivre ».

Ces deux tableaux représentent une valeur symbolique à la mémoire de cette Ormessonnaise, tant impliquée par la culture que par l'histoire et le passé son village.

Le Conseil municipal, touché par ce geste,

au titre de l'article L.2122-22 du CDCT,

Accepte cette donation qui sera intégrée au patrimoine de la commune, à l'article 10251, pour la valeur symbolique de 1€ pour chacune de ses œuvres.

Ces deux tableaux viennent compléter la donation faite par Madame Monique FOURNIER, « L'Église d'Ormesson » et « La maison de Claude » en mars 2015, œuvres du peintre Gabriel FOURNIER ».

L'ensemble du Conseil municipal tient à remercier chaleureusement Messieurs CLOUTEAU pour leur geste.

➤ **Délibération 2019_07_03**

5. RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE CONCERNANT L'ADHÉSION DES COMMUNES DE BAGNEAUX-SUR-LOING ET DARVAULT AU SYNDICAT MIXTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES DE LA RÉGION DE NEMOURS

Le Maire rappelle que les communes de Bagneaux-sur-Loing et DARVAULT bénéficient des transports des élèves des écoles primaires à destination de la piscine Tournesol, organisés par le

Syndicat, et qu'elles souhaitent continuer à bénéficier des ces services.
Par courrier du 23 mai 2019, le Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours, et à la demande ses services de l'État, sollicite l'avis de chaque commune adhérente.

L'Assemblée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte l'adhésion des communes de BAGNEAUX-SUR-LOING et DARVAULT au Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours,

Précise que cette adhésion concerne le transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine Tournesol.

➤ **Délibération 2019_07_04**

6. QUESTIONS DIVERSES

- Abri bus

Le Maire rappelle qu'il a reçu le 14 juin 2019, sur site, Mme Laurence KLEIN Présidente du Syndicat Intercommunal de Transports du Sud Seine-et-Marne, Monsieur LOURY, représentant du Département et Mr BLANCHARD représentant de la Société TRANSDEV afin de répertorier les différents points d'arrêt. A cette occasion la Société TRANSDEV ayant confirmé qu'à ce jour, aucune ligne ne desservait le point d'arrêt situé route de Beaumont, le Département propose de supprimer cet arrêt.

De ce fait, un échange d'abri voyageur pourrait être réalisé au profit de l'arrêt situé rue de la Croix (dit du Transformateur) permettant le remplacement de l'abri provisoire mis en place par la commune en 2017.

Pour que cela puisse être, les travaux de mise en accessibilité devront être réalisés au préalable.

C'est pourquoi, à l'issue du la réunion in situ du 14 juin 2019, nous avons réitéré notre demande de mise en conformité du quai . Demande qui sera à l'ordre du jour du prochain Comité syndical des Transports le 05 juillet 2019.

- SIAEP

Monsieur Jean BODIN, Conseiller municipal, relate que lors du dernier Comité syndical du SIAEP le 25 juin dernier, il a été confirmé le remplacement de douze branchements plomb sur notre commune.

- Travaux sur la RD403

Le Maire rappelle que du 17 au 19 juin 2019, les travaux de réfection de la couche de roulement ont été effectués et ce, dans les meilleures conditions possibles du fait des moyens mis en œuvre par le Département de Seine-et-Marne et l'entreprise Eurovia.

Prochainement, après la période de stabilisation, la nouvelle signalisation sera effectuée.

– Site archéologique

Le Maire informe l'Assemblée que la nouvelle campagne des fouilles sur le site des Bossats se déroulera du 05 août au 15 septembre 2019.

– Championnat européen de tir aux armes préhistoriques

Le Maire rappelle l'organisation en partenariat avec le Musée départemental de Préhistoire d'Île-de-France et la commune d'Ormesson pour accueillir la 20ème manche du 29ème championnat européen de tir à l'arc et au propulseur préhistorique aux abords du site archéologique des « Bossats » :

Samedi 17 août 2019 à 14h : compétition de tir à l'arc préhistorique,

Dimanche 18 août 2019 à 9h30 : compétition de tir au propulseur.

– Salon avicole et Bourse aux oiseaux

Le Maire informe que le 4ème salon avicole se déroulera cette année les 07 et 08 septembre 2019 en notre salle « Gabriel FOURNIER ».

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 22h40.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 05 juillet 2019

Le Maire, Alain POURSIN